



Ligue Contre la Violence Routière

Association départementale du Loiret

Lettre aux adhérents

Juin 2018

Dans ce numéro :

Edito	1
Compte-rendu de l'AG 2017	2 - 3
18 mesures pour la sécurité routière	4 - 5
Tordons le cou aux idées reçues !	6

Edito

Détermination et pragmatisme sont visiblement la marque de ce gouvernement en matière de politique de sécurité routière. Des **18 mesures annoncées** le 9 janvier dernier lors du CISR (Comité interministériel de la Sécurité Routière) par le 1^{er} Ministre, on ne retient que la réduction de 90 km/h à 80 km/. C'est oublier bien vite que **la sécurité routière est complexe** et touche l'éducation, le comportement, les modes de déplacements et de transports, les aménagements ou encore les contrôles et la justice. Vous retrouverez ces 18 mesures au sein de cette lettre.

Il faut donc agir si possible sur toutes ces problématiques pour ne pas risquer de confondre les causes et les conséquences des accidents. C'est la seule politique efficace. On peut même penser que certains dispositifs pourraient être allégés. Est-il normal d'en arriver à être obligé de poser des radars aux passages piétons ? Respect, anticipation, bien voir et s'assurer d'être vu, sont des comportements importants qui s'acquièrent par l'éducation. Nous déplorons encore une fois qu'**aucune mesure n'ait été annoncée pour soutenir le système éducatif** dans son action indispensable à l'apprentissage de la sécurité routière dès le plus jeune âge. De même, on ne note **aucune mesure concernant le transport routier** qui représente 3% des véhicules impliqués dans les accidents mortels mais sont responsables de 17% des tués*. Nous l'avions souligné lors de notre dernière assemblée générale, dont vous trouverez le compte-rendu dans cette lettre.

Il faut comprendre et donc accepter, n'en déplaise aux détracteurs de mauvaise foi, que **la vitesse inadaptée est le premier facteur d'accident** et toujours un facteur aggravant, quels que soient le réseau, l'état de la route, les conditions météorologiques ou l'état de vigilance du conduc-

Pierre-Louis VALLS

teur. Les études scientifiques et les exemples d'autres pays européens sont là pour le démontrer. Les résultats de l'expérimentation dévoilés par le 1^{er} Ministre, d'après les études effectuées entre juillet 2015 et juillet 2017 dans 4 départements, confirment cette affirmation :

« La vitesse moyenne a baissé d'environ 7%, et l'accidentalité a connu une réduction de 25%, avec 50% de tués en moins : 3 morts contre 6 l'année précédente »

Ce constat devrait réduire à néant la principale accusation formulée par des associations d'automobilistes et de motards opposées à la réduction de la vitesse, à savoir le manque de preuves du bien-fondé de cette mesure. Mais comme pour la ceinture de sécurité, les radars, ou encore la réduction de 60 à 50 km/h en agglomération, nous ne doutons pas qu'en juillet 2020, le bilan de la sécurité routière se sera sensiblement amélioré.

"La sécurité a besoin de nous pour exister et se dérobe dès que l'on se contente de l'espérer" disait Henri Bergson. J'ajouterai qu'elle a également besoin de constance. Il faut reconnaître que la politique de sécurité routière en France suit souvent l'alternance politique. Au laxisme et au relâchement qui provoquent la hausse du nombre d'accidents, succèdent les mesures fortes, sources de mécontentement de certains usagers.

La plupart de ces mesures entreront en vigueur le 1^{er} juillet, période de congés, oh combien accidentogène. Espérons que leur respect permettra d'obtenir un premier bilan positif.

Gardons toujours à l'esprit qu'il s'agit de **protéger notre vie, celle de nos proches et des autres usagers** sur la route.

Bonne lecture.

*source ONISR Bilan 2015

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2017

Jean-Paul GAUTIER

Notre Assemblée Générale s'est tenue à Orléans, salle Albert Camus, le 21 février dernier, en présence de 12 adhérents.

22 pouvoirs sont venus conforter le quorum.

Composition du bureau

- Président :
P.L. Valls
- Secrétaire Général :
J.P. Gautier
- Secrétaire adjointe :
J. Baubron
- Trésorier:
R. Darthout
- Membres :
G. Petin
S. Matras
B. Le Bonniec
O. Bouc

Le rapport moral est présenté par le Président Pierre-Louis Valls.

Il remercie Mme Betty Cathelin, qui a souhaité mettre fin à son mandat d'administratrice, pour son action au sein de notre association.

Au niveau national, les chiffres de l'accidentalité sont sensiblement identiques à ceux de l'année précédente.

Dans le Loiret, le nombre de victimes a légèrement diminué : 43 tués en 2016, 37 en 2017, mais dans la même période, le nombre de blessés a largement augmenté : de 370 en 2016 à 730 en 2017.

Le Président énumère les 18 mesures annoncées par le premier Ministre en ce début d'année. L'une d'entre elles, la réduction à 80 km/h de la limitation de vitesse sur le réseau secondaire (routes à double sens sans séparateur central), focalise toutes les critiques et devrait cependant permettre d'épargner 400 à 500 vies par an. Les sanctions concernant l'alcool et l'utilisation du téléphone vont également dans le bon sens.

Le président tient toutefois à faire une remarque personnelle qui lui semble importante. Dans toutes les mesures annoncées par les différents gouvernements, aucune n'implique le système éducatif ou le transport routier (3% du trafic = 17% des tués). Pour l'Education Nationale, les programmes et les supports existent, mais pas de moyens pour la mise en œuvre.

Le rapport d'activité est présenté par Jean-Paul Gautier, secrétaire général

Interventions dans les collèges : l'opération « Voir et être vu sur le chemin de l'école »

Le thème abordé concerne les risques encourus par les élèves sur le chemin de l'école matin et soir en période hivernale, du fait de la mauvaise visibilité autant par la durée du jour limitée que par les conditions climatiques (brouillard, pluie).

L'action consiste en la distribution de gilets jaunes et housses pour sac à dos munies de bandes rétro réfléchissantes. En 2017, ces actions ont concerné environ 850 élèves de sixième et cinquième, dans les collèges de :

- CHECY le 5 décembre 2017
- TIGY le 12 octobre 2017
- CHATEAUNEUF 17 octobre 2017
- OLIVET le 16 janvier 2017

Interventions dans les écoles élémentaires sur la ceinture de sécurité, avec l'utilisation du test aux chocs (TAC), et les effets de l'alcool sur les comportements.

- ORLEANS école Mermoz, du 13 au 15 mai 2017
- SAINT JEAN DE BRAYE dans le cadre des « Apériades » les 12 et 13 juin 2017
- CHECY dans le cadre des « Apériades », le 30 mai 2017
- St CYR en VAL, le 6 octobre 2017
- A SARAN, pour un regroupement d'écoles, dans le cadre de la semaine handisport, du 13 au 18 novembre.

Autres actions

- Forum des associations d'Orléans, le 10 septembre 2017
- Journées seniors à Tigy, le 29 mars 2017
- Journées seniors à Châteauneuf, le 17 octobre 2017
- Jargeau plage, les 22-23 juillet 2017
- St Cyr en Val, le 7 octobre 2017 (Familles Rurales)
- Forum des Droits Humains, le 28 mars, en présence de Chantal Perrichon, Présidente de la Ligue nationale, avec la projection du film « Tout est permis » de Coline Serreau .

2 membres du CA assurent la permanence les mardi et jeudi de 10h à 12h.

Le **rapport financier** est présenté par Roger Darthout. Le contrôle détaillé a été effectué par Olivier Bouc, membre du CA. Ce bilan met en évidence :

- Des charges fixes incompressibles voire en augmentation :
 - o Reversements à la Ligue nationale = 1.000 €
 - o Frais de gestion = 1.600 €
 - o Frais de secrétariat = 1.100 €
 - Total = 3.700 €**

- Des recettes en diminution, incapables d'assurer le paiement des charges, y compris avec les dons par nature aléatoires :
 - o Cotisations seules = 2.000 €
 - o Dons = 500 €
 - Total = 2.500 €**

En conséquences, il est nécessaire de faire des économies et/ou de demander des subventions. Aucune action nouvelle ne sera conduite sans financement.

Le **rapport d'orientation 2018** présenté par Pierre-Louis Valls reprend point par point les orientations votées en 2017.

Les rapports moral, d'activité, financier et d'orientation sont adoptés à l'unanimité.

Elections au Conseil d'Administration :

Roger Darthout et Gérard Pétin, statutairement démissionnaires, se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité. Pas de nouvelles candidatures pour renforcer notre équipe cette année.

L'**Assemblée Générale statutaire étant terminée**, Pierre-Louis Valls commente les mesures gouvernementales annoncées pour réduire l'accidentalité. M.DERAIME, de l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière du Loiret, souhaite savoir si nous pouvons participer à une table ronde concernant le retour des étudiants lors de soirées festives, souvent très alcoolisées. Nous donnons notre accord de principe.

18 mesures pour la sécurité routière

Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) tenu le 9 janvier 2018 a abouti à un ensemble de 18 mesures, annoncées par le Premier Ministre.

Certaines de ces mesures sont peu concrètes et laissent à penser que leurs mises en œuvre seront lointaines. Pour les autres, voilà ce que nous pouvons dire :

S'agissant de la **vitesse**, première cause de mortalité routière, la **réduction de 90 à 80 km/h** concernera 80% du réseau français où surviennent **55 % des accidents mortels** (moyenne nationale, dans certains départements c'est près de 80%).

Concernant l'**alcool au volant**, deuxième cause de mortalité routière, le gouvernement compte développer l'usage des **éthylotests antidémarrage** : un dispositif qui empêche le démarrage du véhicule dans le cas où le conducteur dépasse le taux d'alcoolémie autorisé.

Les 18 mesures en détail

MESURE 1 : Favoriser un engagement fort et global des citoyens en faveur de la sécurité routière auprès des jeunes, des étudiants ; auprès des seniors ; auprès des partenaires sociaux ; auprès des agents de l'État

MESURE 2 : Faire prendre conscience aux nouveaux titulaires du permis de conduire de l'ampleur de leurs responsabilités.

MESURE 3 : Lancer une réflexion sur la valorisation des comportements exemplaires.

MESURE 4 : Améliorer la prise en charge des victimes d'accidents de la route.

MESURE 5 : Faire baisser le nombre de morts en réduisant la vitesse moyenne sur les routes les plus accidentogènes. Réduire de 90 km/h à 80 km/h les vitesses maximales autorisées sur les routes à double-sens, sans séparateur central, en dehors des routes à deux fois deux voies et des routes à trois voies qui sont conçues pour permettre des dépassements sécurisés. Il est instauré une clause de

Pierre-Louis VALLS

Les conducteurs récidivistes se verront imposer l'équipement de ce dispositif dans leur véhicule, ainsi qu'un suivi médico-psychologique. Ceux qui auront vu leur permis suspendu pour cause de taux d'alcoolémie de plus de 0,8g/L de sang (un taux délictuel) auront la possibilité de conduire le temps de cette suspension, à la condition qu'à leurs frais, ils équipent leur voiture de ce dispositif. Quant au simple éthylotest, il ne sera plus obligatoire d'en détenir un dans la voiture.

Enfin, **attention au téléphone**, en cas d'infraction alors qu'il est tenu en main et utilisé au volant, le permis pourra désormais être retiré.

rendez-vous au 1^{er} juillet 2020 afin d'étudier avec précision et objectivité l'impact sur l'accidentalité de cette mesure.

MESURE 6 : Développer la régulation dynamique des vitesses sur certains tronçons pour adapter la vitesse aux conditions de circulation.

MESURE 7 : Publier sur le site internet de la Sécurité routière une carte présentant l'implantation des radars automatiques sur le territoire français, le lien avec l'accidentalité et les recettes générées, pour une information fiable et transparente des usagers de la route. Le CISR sera saisi de ces informations pour en tirer les enseignements nécessaires. Échéance prévisionnelle : 2018.

MESURE 8 : Donner la possibilité à un conducteur contrôlé en excès de vitesse de plus de 40 km/h et faisant l'objet d'une suspension de permis de continuer à conduire, à condition de ne conduire qu'un véhicule équipé d'un contrôleur électronique de vitesse. Échéance prévisionnelle : 2021

MESURE 9 : Protéger les piétons.

- Augmenter la visibilité des piétons en repensant l'aménagement des abords immédiats des passages piétons. Échéance prévisionnelle : 2019.
- Offrir aux gestionnaires de voirie la possibilité de matérialiser une ligne d'effet des passages piétons jusqu'à cinq mètres en amont de ceux-ci pour indiquer l'endroit où les véhicules doivent s'arrêter pour laisser traverser les piétons. Échéance prévisionnelle : 2018.
- Renforcer la protection des piétons mal ou non-voyants par une optimisation des dispositifs sonores ou tactiles associés aux feux-rouges. Échéance prévisionnelle : 2019.
- Favoriser les déplacements en sécurité des enfants, piétons ou à vélo, en encourageant le développement d'itinéraires dédiés et encadrés (pedibus et vélobus). Échéance prévisionnelle : 2018.
- Permettre la constatation sans interception, notamment par vidéo-verbalisation, des infractions liées au non-respect des règles de priorité de passage accordées par le Code de la Route aux piétons. Échéance prévisionnelle : 2018.
- Renforcer les sanctions contre un conducteur qui a commis une telle infraction. Échéance prévisionnelle : 2018

MESURE 10 : Accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité.

MESURE 11 : Lutter contre la conduite sous l'emprise de l'alcool. Inciter les usagers de la route à l'auto-évaluation de leur taux d'alcool.

Supprimer l'obligation de détenir un éthylotest dans son véhicule. La faisabilité et l'efficacité de cette obligation ne sont pas avérées, c'est pourquoi le Gouvernement préconise d'autres moyens, plus pertinents, pour mettre à la disposition de tous des éthylotests qui ne risquent pas d'être hors d'usage. Échéance prévisionnelle 2018.

Développer les partenariats avec les débits de boissons alcoolisées pour généraliser la mise à disposition d'éthylotests et le développement d'actions conjointes de prévention. Échéance prévisionnelle 2018.

Généraliser la vente d'éthylotests à proximité des rayons de boissons alcoolisées dans tous les établissements de boissons à emporter. Échéance prévisionnelle 2019.

Favoriser l'usage de l'éthylotest anti-démarrage (EAD)

Rendre obligatoire la pose d'un éthylotest anti-démarrage (EAD) avec suivi médico-psychologique en cas de récurrence d'infraction de conduite en état alcoolique. Échéance prévisionnelle : 2018.

Donner la possibilité à un conducteur contrôlé avec un taux d'alcool supérieur à 0,8 g/l dans le sang dont le permis a été suspendu par décision préfectorale de conduire pendant le temps de cette suspension à condition de ne conduire qu'un véhicule équipé d'un EAD, à ses frais. Échéance prévisionnelle : 2018.

MESURE 12 : Permettre aux forces de l'ordre, à leur demande, de suspendre temporairement les systèmes de localisation de leur contrôle d'alcoolémie et de stupéfiants.

MESURE 13 : Mieux faire respecter l'interdiction de la tenue en main du téléphone pendant la conduite. Les forces de l'ordre pourront retenir le permis de conduire d'une personne sanctionnée pour conduite avec usage de téléphone tenu en main : le permis sera retenu lorsque le conducteur tient son téléphone en main et commet en même temps une infraction menaçant la sécurité d'autrui. Échéance prévisionnelle : 2019.

MESURE 14 : Placer immédiatement en fourrière le véhicule de l'auteur d'une infraction grave au code de la route.

MESURE 15 : Protéger et responsabiliser les usagers de deux-roues motorisés

MESURE 16 : Protéger les acheteurs d'un véhicule d'occasion.

MESURE 17 : Améliorer la prise en compte des personnes récidivistes. Augmenter la durée des stages de sensibilisation à la conduite de 2 à 3 jours pour les usagers qui ont déjà suivi deux stages au cours d'une période de cinq ans. Consacrer cette journée supplémentaire de stage à l'examen de questions comportementales et psychologiques centrées sur la récurrence. Échéance prévisionnelle : 2019.

MESURE 18 : Anticiper les nouvelles technologies au service de la sécurité routière

**Ligue Contre la
Violence Routière**

Objectif : Zéro accident



**Association
départementale du Loiret**

23, rue de l'Orbette
45000 ORLEANS

Téléphone : 02 38.53.09.58

Messagerie : lcvr45@wanadoo.fr

Web : www.violenceroutiere45.org

**Vous préférez recevoir nos communications par courrier
électronique ?**

**Signalez-nous votre préférence et l'adresse à laquelle vous
souhaitez les recevoir par un courriel à lcvr45@wanadoo.fr**

**Vous nous aiderez à faire quelques économies sur nos frais
de fonctionnement, et ferez par la même occasion un geste
pour l'environnement !**

Merci !

Tordons le cou aux idées reçues !

Jean-Paul GAUTIER & Pierre-Louis VALLS

L'Observatoire National Interministériel de la Sécurité
Routière a publié le bilan 2016 indiquant les profils des
auteurs présumés d'accidents mortels.

Sur les routes de France en 2016 :
3477 morts
72 645 blessés

Il ressort, entre autres, de cette synthèse que :

- 81%** des auteurs présumés sont des **hommes**
- 27%** ont entre **19 et 28 ans**
- 15%** sont des retraités
- 94%** sont de nationalité française
- 79%** habitent le département de l'accident
- 62%** circulent sur une **route départementale**
- 66%** conduisent un véhicule de tourisme
- 62%** se déplacent pour leurs loisirs

- 53%** des auteurs présumés ont, au jour de l'accident, **12 points sur leur permis**
- 11%** n'ont plus que 6 points ou moins
- Seulement **4%** des auteurs présumés circulaient **sans permis valide**
- 58%** n'ont **jamais été condamnés**
- 57%** des auteurs présumés décèdent suite à l'accident
- 25%** des auteurs présumés sortent **indemnes** de l'accident

Ces statistiques montrent que **l'accident mortel peut être imputable à monsieur ou madame tout le monde**, et non systématiquement à ceux que l'on appelle des délinquants de la route...

(Source ONISR)

Consultez le site Web de l'association !

Retrouvez-y les actions et informations de notre association départementale, mais aussi les actualités de la Ligue nationale et les dossiers qu'elle a préparés sur les thèmes liés à l'insécurité routière :

- Vitesse
- Alcool
- Téléphone portable
- Désinformation et lobbys

Connectez-vous sur www.violenceroutiere45.org, et n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou propositions de contenu !